

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12056**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Agent de sécurité en établissement de nuit, d'événementiels ou HCR (hôtels, cafés, restaurants)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi de l'industrie hôtelière (CPNE/IH) - Adefih	Président de la CPNE/IH

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3292 - Hôtels, cafés, restaurants (HCR)

#### Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent de sécurité en établissement de nuit exerce des activités liées à la sécurité privée dans des hôtels, bars, discothèques et restaurants de nuit de toutes tailles.

Les activités exercées sont les suivantes :

Accueil et surveillance de l'entrée et des abords de l'établissement

Prévention, gestion des incidents dans les bars de nuit, hôtels, discothèques...

Délivrance des soins de premiers secours à la clientèle ou au personnel

Contribution à la prévention des risques incendie.

Les capacités attestées :

Accueillir les clients de la discothèque, du bar, de l'hôtel ou du restaurant

Contrôler les allées et venues et les personnes

Effectuer la surveillance autour de l'établissement

Repérer les conduites addictives

Agir en médiateur

Travailler en équipe

Prodiguer les premiers secours

Déclencher l'intervention des services compétents

Veiller à l'application des consignes de sécurité.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sécurité, hôtellerie-restauration

Gardien, réceptionniste

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2501 : Gardiennage de locaux

#### Réglementation d'activités :

Décret n°2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

4 modules :

- Accueil et surveillance de l'entrée et des abords de l'établissement

- Prévention, gestion des incidents-accidents et techniques d'intervention professionnelles auprès de la clientèle des discothèques, bar de nuit, hôtels...

- Soins de premiers secours à la clientèle ou au personnel

- Contribution à la prévention des risques incendie.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Minimum 4 personnes 2 représentants salariés 2 représentants employeurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Minimum 4 personnes 2 représentants salariés 2 représentants employeurs

En contrat de professionnalisation	X	Minimum 4 personnes 2 représentants salariés 2 représentants employeurs
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Minimum 4 personnes 2 représentants salariés 2 représentants employeurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Agent de sécurité en établissements de nuit, dévènementiels ou HCR (hôtels, cafés, restaurants) avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://www.fafih.com>

##### Lieu(x) de certification :

OPCA FAFIH

ADEFIH

Service de certification, 3 rue de la Ville l'Evêque, 75008, PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sur tout le territoire français (voir la liste des centres de formation acrédités sur le site de l'ADEFIH/ CPNE-ih : [WWW.adejih.org](http://WWW.adejih.org))

##### Historique de la certification :